

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Février

LE JURY DE LA SEINE

Le jury de la Seine est aussi capricieux qu'une jolie femme. Tantôt il a ses nerfs et condamne avec une sévérité inflexible les criminels de tout acabit qui se présentent devant lui ; tantôt il se laisse amollir et se jette dans l'indulgence avec autant de décision et d'énergie.

La condamnation à mort de l'anarchiste Vaillant avait été un acte de salutaire justice.

On se reprenait enfin à envisager l'anarchie en face, on semblait vouloir se départir pour toujours de la fausse sensiblerie, qui nous avait amené au point de faiblesse et de désorientation où nous étions tombés.

Et pourtant Vaillant, s'il avait voulu semer à pleines mains la mort autour de lui, n'avait pas réussi dans son criminel projet. Il n'avait tué personne. On l'a cependant condamné à mort et exécuté.

Pourquoi donc aujourd'hui deux poids et deux mesures ?

Pourquoi accorder à Léauthier l'indulgence qu'on avait refusée à Vaillant ?

Nous apprenons, en effet, que l'auteur de la tentative de meurtre sur la personne de M. Georgewitch, ministre de Serbie, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Les journaux disent que lorsque cet arrêt a été connu, un long murmure a parcouru l'auditoire. Cela n'est pas fait pour nous étonner. La foule, en effet, a souvent une conscience plus claire et plus nette des nécessités de la justice sociale, qu'une collection d'hommes accessibles à tous les sophismes et à tous les entraînements de l'éloquence.

Quoi qu'il en soit, nous avons cherché en vain dans l'attitude de l'accusé, dans ses réponses, dans ses explications, ce qui avait pu déterminer le jury à lui accorder les circonstances atténuantes.

Léauthier s'est couvert des mêmes abominables principes que ses prédécesseurs en anarchie ; il a fourni les mêmes justifications misérables et a accompagné le tout d'un sourire gouaillier qui constituait une véritable provocation.

Le *factum* qu'il a lu à l'audience aurait pu du reste être signé par un socialiste quelconque et il ne déparerait pas les pages de la *Petite République française* ou de la *Libre Parole*.

C'est une longue critique de la société actuelle qui peut se diviser en deux classes dit Léauthier : « Les spoliateurs et les spoliés. Les premiers sont ambitieux et égoïstes. avides d'opulence et de jouissance. Ce sont les bourgeois. Les seconds, les exploités, peinent du matin au soir pour enrichir les premiers, etc. Vous êtes des milliers de bourgeois, dit l'accusé, qui nuisez à des millions d'hommes en les rendant vos esclaves. Vous vous accaparez le fruit de leur production, et votre ruse, votre perfidie sont protégées par ce que vous appelez votre force armée. »

Ne s'attendrait-on pas à lire la signature d'un député socialiste de la Seine au bas de cette élucubration ? C'est du véritable Jules Guesde mis en action.

Il est probable que les jurés de la Seine n'ont pas cru pouvoir rendre Léauthier seul responsable de ses actes et de ses théories.

Son avocat a très habilement plaidé la naïveté, la faiblesse d'esprit de son client, que des lectures malsaines et des propagandes abominables ont perverti, a-t-il dit. C'est là qu'il faut voir l'explication du verdict du jury.

Quoi qu'il en soit, il est regrettable que dans cette lutte terrible, entreprise entre la société et les anarchistes, celle-là puisse paraître un seul instant abandonner les armes redoutables dont elle dispose.

J. QUERCITAIN.

INFORMATIONS

Elections sénatoriales

AUDE

M. Mir, 308 voix, élu ; M. Rivals, 345 voix.

VOSGES

M. Frogier de Pontlevoy, 728 voix, élu.

Invalidation de M. Wilson

Dans sa séance de lundi, la Chambre a invalidé l'élection de M. Wilson, par 465 voix contre 2.

Election sénatoriale de l'Aude

Graves incidents

Carcaïssonne, 26 février.

La proclamation du résultat de l'élection sénatoriale de l'Aude, accueillie aux cris de « Vive la République ! vive Mir ! » par les électeurs républicains, réunis dans la salle de vote et dans la cour de la préfecture, a été accompagnée au dehors d'une tentative de manifestation provoquée par les socialistes partisans de M. Rivals et par ses camelots, massés dans la rue de la Préfecture.

M. Félix Cros, conseiller d'arrondissement de Carcaïssonne, se fait remarquer parmi les plus ardents. La police et les gendarmes essaient en vain de calmer les manifestants, qui poussent les cris les plus variés. Huit gendarmes débouchent alors dans la rue pour la faire évacuer.

Les manifestants continuant leurs vociférations auxquelles se mêlent toujours les cris de : « Vive la République ! » poussés par les électeurs de M. Mir, élu, le préfet lui-même, tête nue, apparaît sur le trottoir de la rue et ordonne aux agents et aux gendarmes d'opérer sur-le-champ le débâlement de la voie, qui s'effectue alors avec rapidité. Toutefois, un individu qui venait de crier : « A bas le préfet ! » est arrêté. Il a été d'ailleurs remis en liberté quelques instants après, sur l'ordre du préfet. Une heure plus tard, au moment où les délégués commencent à entrer dans la cour de la préfecture pour faire viser leurs cartes par le président, M. Félix Cros reparait et se livre à des injures et à des menaces contre les partisans de M. Mir, qui se trouvaient là.

Deux agents essaient de le calmer ; mais ils sont impuissants à apaiser la rage de M. Cros et des agents de M. Rivals ! On commence à en venir aux mains. M. le préfet averti, descend dans la cour et intime à M. Cros, qui, en sa qualité de délégué de droit, n'avait plus rien à faire à la préfecture, l'ordre de se taire et de

sortir. M. Barbaza se présente alors avec un groupe de personnes et veut intervenir. Le préfet se tournant de son côté, lui dit : « M. Barbaza, je vous engage à vous taire si vous ne voulez pas qu'il vous arrive d'accidents ». Et M. Barbaza se tait. Mais M. Cros continue à crier ; il finit même par lâcher une parole outrageante pour M. le Préfet, qui aussitôt le fait saisir par deux agents et écrouer à la maison d'arrêt.

L'incident se clôt sur cette mesure unanimement approuvée par l'assistance.

On sait que le préfet de l'Aude, n'est autre que M. Béverini-Vico, ancien préfet du Lot.

Elections municipales de Paris

Aux élections municipales de Paris qui ont eu lieu dimanche cinq socialistes et un républicain modéré ont été élus.

Une statue de Jeanne d'Arc

On sait que l'amiral Avellan, lors de son voyage en France, a reçu de la plupart des villes de nombreux cadeaux. Il n'a pu les placer tous sur les navires confiés à son commandement, mais il a fait une exception pour celui qui lui a été offert par la ville d'Orléans : la statue de Jeanne d'Arc placée dans le salon du vaisseau-amiral.

Comme un Français, visitant son navire ancré dans les eaux du Pirée, remerciait l'amiral de cette marque de sympathie donnée à la France, celui-ci répondit que Jeanne d'Arc était connue en Russie ; qu'elle y était vénérée et qu'il n'avait fait que son devoir en donnant, chez lui, la place d'honneur à notre héroïne.

L'empereur d'Autriche en France

L'empereur d'Autriche arrivera en France le 1^{er} mars prochain.

François-Joseph a résolu de venir passer quelque temps avec l'impératrice dans une villa qu'il a louée au Cap-Martin, dans les Alpes-Maritimes. Le séjour de l'empereur et de l'impératrice en France sera de deux à trois semaines. Durant ce séjour, le souverain gardera l'incognito le plus absolu. En conséquence il n'y aura pas lieu de lui rendre les honneurs militaires. On se bornera à assurer les mesures d'ordre de police autour de la villa du Cap-Martin.

L'empereur d'Autriche arrivera en France par la Suisse, de manière à ne pas traverser le territoire italien. L'impératrice viendra le rejoindre le lendemain, 2 mars.

Les donations anonymes

Il y a eu, jeudi, au Conseil d'Etat, une discussion sur la question des « donations anonymes ».

nous puissions hasarder une demande en règle. Demain, après, la semaine prochaine, pourvu que ça ne traîne pas trop.

— Elle n'a pas de parents, du moins pas de parents directs.

— Ah ! c'est une orpheline ?

— Oui.

— Et elle s'appelle ?

— Angèle de Breuilles.

— Saperlotte ! rien que ça, une fille noble ! Mais à qui dois-je m'adresser, alors ?

— A sa tante, Mme la comtesse de Moringes, qui habite Saint-Germain, et avec laquelle elle vit depuis sa sortie de la Légion d'honneur, où elle a été élevée comme fille d'un ancien officier général, M. le marquis de Breuilles, mort sur le champ de bataille, en Afrique.

— Et comment as-tu connu cette jeune personne.

— Il y a six mois environ, je fus mandé par Mme de Moringes pour l'édification d'un petit pavillon mauresque au milieu du jardin de sa propriété, pavillon destiné à servir d'atelier à sa nièce qui s'occupe de peinture. Pendant que je le faisais construire, je reçus souvent la visite de Mlle de Breuilles, qui parut s'intéresser vivement aux travaux accomplis sous ses yeux.

Cela nous procura l'occasion de lier conversation ensemble, et, peu à peu, je sentis mon cœur envahi par un sentiment que je ne connaissais pas encore.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

III

Pierre exerça d'abord l'état de son père, mais celui-ci ayant remarqué les dispositions précoces du petit, et pensant qu'il pouvait être plus qu'un maçon, résolut de lui laisser apprendre l'architecture. C'était, comme il le disait, presque la même chose ; seulement, au lieu de gâcher son plâtre soi-même, on le faisait gâcher par les autres.

L'enfant mordit vite à son nouveau métier, car il avait l'instinct de la construction, et il fit de si bonnes études et de si rapides progrès que, quatre ans après, il était reçu architecte.

— Allons, monsieur mon fils, lui dit Jean ce jour-là, vous êtes mon patron ; c'est moi qui do rénavant manierai la truelle sous vos ordres... Et ne crains rien, je ne chômerai pas pour ça, car je me charge de te trouver de l'ouvrage en veux-tu, en voilà.

En effet, l'année ne se passa pas sans que le jeune homme eut la commande de plusieurs travaux importants ; travaux qu'il exécuta avec tant

d'art, avec un goût si original et si savant en même temps que, du jour au lendemain, son nom acquit une véritable notoriété, et que ses confrères furent obligés de le saluer comme un maître qui venait de se révéler.

— Ah ! si la pauvre Pierrette était encore de ce monde, comme elle serait fière du petit ! pensait le vieux Jean, dont la joie était amoindrie par le souvenir de la défunte.

Pierre ne se laissa pas griser par la gloire de ses premiers succès ; il travailla, produisit sans cesse, et vingt chefs-d'œuvre sortis de son cerveau fécond le rendaient tout à fait célèbre à trente ans.

— A présent, monsieur l'architecte, lui fit observer un jour son père, il va falloir songer à t'établir. Tu as atteint l'âge où l'on doit prendre femme, et ta célébrité, la grande fortune que tu ne peux manquer d'acquies d'ici peu, celle que tu as déjà même, te permettent de conclure ce qu'on appelle un beau mariage. Je ne veux pas te dire par là d'épouser une femme à la robe pleine d'écus. Non, j'entends seulement que tu t'allies avec une personne d'une certaine condition. Car vois-tu Pierre, moi je ne suis qu'un maçon, un ouvrier à la cervelle un peu bornée, et dont le sens ne va pas au-delà d'un travail manuel, tandis que toi, tu es d'une intelligence et d'un esprit supérieurs, qui te donnent le droit de frayer avec un monde dans lequel tu es appelé à vivre désormais. Tu m'as compris, n'est-ce pas ? Alors, c'est entendu, je vais attendre que tu me présentes ma bru.

Pierre avait écouté le vieux sans l'interrompre, et, quand il eut fini, il resta pensif.

Jean, voulant laisser son fils tout à ses réflexions se disposait à s'éloigner. Pierre le pria de rester près de lui encore quelques instants.

— Père, lui dit-il, je voudrais t'entretenir à propos de ce que tu viens de me conseiller.

— Ah ! bah ! est-ce que mon projet aurait été devancé et aurais-tu déjà en perspective ?... Diable, mon gaillard.

Et il revint près de son fils, sur lequel il jeta un regard scrutateur.

— Mon bon père, reprit le jeune homme, puisque tu as cru devoir aujourd'hui aborder ce sujet d'une façon aussi franche, je veux, de mon côté, faire preuve envers toi, d'une franchise égale. Me le permets-tu ?

— Parbleu ? si je te le permets ; je t'en ai dit assez pour que tu n'aies pas à te gêner dans tes confidences. Voyons, rien qu'à ton air, je devine qu'il y a une amourette sous roche. Hein ! c'est ça, n'est-ce pas ?... Allons-donc, conte-moi la chose.

— Eh bien ! oui, cher père, tu as deviné. Depuis plusieurs mois je suis épris, profondément épris d'une jeune fille qui précisément appartient à une classe bien plus élevée que la nôtre.

— Bravo, mon garçon ! Ça me vexait de voir que tu avais l'air de ne pas penser au mariage. C'est beau la gloire, la célébrité, la fortune, mais ça ne suffit pas pour assurer le bonheur. Ça y contribue, je ne dis pas, mais pour qu'il soit complet, vois-tu, il faut encore les joies de la famille. Il n'y a encore que ça de vrai ici-bas. Sur ce, ne doutant pas que tu n'aies fait un choix heureux, je te demanderai de me mettre en relation avec les parents de la future Mme Besson, afin que

mes » qui restent interdites en principe dans l'intérêt des familles, qui pourraient être dépouillées, de cette façon, au mépris de l'ordonnance du 14 janvier 1831 et des garanties qu'elle a instituées en leur faveur.

A ce propos on a été amené à examiner si on ne devait pas se départir de cette rigueur à l'égard des donations et fondations d'origine ancienne et inconnue, dont le montant se trouve actuellement dans les caisses fabriennes, sans paraître à leur budget de recettes, par suite du défaut d'autorisation initiale du gouvernement.

Le Conseil d'Etat s'est montré disposé à régulariser ces situations de fait par des décrets spéciaux autorisant l'immatriculation des valeurs en question au nom des fabriques.

Dans de semblables conditions, en effet, les droits des héritiers, à peu près impossibles, d'ailleurs, à découvrir, doivent céder à l'intérêt d'Etat qui s'attache à ce que les établissements fabriquiers n'aient point à leur disposition de véritables « masses noires » échappant à tout contrôle.

Le Conseil d'Etat n'a pas cru, toutefois, devoir se lier, à cet égard, par une décision de principe et s'est réservé de statuer, que le cas échéant, suivant les circonstances de chaque espèce.

Le service militaires des élèves de l'Ecole normale supérieure

M. le général Riu vient de déposer une proposition tendant à appliquer aux élèves de l'Ecole normale supérieure, le bénéfice des dispositions de l'art. 1^{er} de la loi militaire du 11 novembre 1892, c'est-à-dire leur permettant, comme cela existe déjà pour les élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole centrale, de faire un an de service comme sous-lieutenants de réserve si, à leur sortie de l'Ecole, ils ont satisfait à un examen militaire.

La Banque de France

M. Denécheau avait l'intention de déposer une proposition de loi, obligeant la Banque de France à recevoir les dépôts d'argent en compte courant et de délivrer des carnets de chèques. Mais en présence des objections qui lui ont été faites, il s'est rallié à une autre proposition, signée de M. Chaudey et plusieurs de ses collègues.

Cette proposition porte que les établissements financiers ne pourront recevoir en dépôt des sommes supérieures au total de leur capital-actions. Un tiers de ces dépôts pourra être gardé en compte disponible, le second tiers employé à l'achat de bons du Trésor, et le dernier représenté par des effets de commerce.

Cette proposition a été déposée hier, et l'urgence a été demandée.

Les droits de succession

On connaît aujourd'hui le tableau exact des nouveaux droits que le ministre des finances propose d'appliquer aux successions.

Ces droits qui, en ligne directe, seraient en principal de 1 fr. 50 pour 100 fr. seraient les suivants en ligne collatérale :

Entre époux 3 fr. 0/0 ; entre frères et sœurs 7 fr. 0/0 ;

Entre oncles et tantes, neveux et nièces 8 0/0 ; entre grands-oncles et grand-tantes, petits-neveux et petites-nièces et cousins germains 9 0/0 ; entre parents au 5^e ou 6^e degré, 11 0/0 ;

Entre parents au-delà du 6^e degré jusqu'au 12^e, 12 0/0.

Entre personnes non parentes, 13 0/0.

En ce qui concerne les donations, le droit d'enregistrement est porté en principal à 1 fr. 50 0/0 pour les donations portant partages faites par les père et mère ou autres ascendants entre leurs enfants ou descendants.

A 2 0/0 pour les donations entre vifs en ligne directe faites par contrat de mariage au futur.

A 3 0/0 pour les donations entre vifs faites entre les futurs époux par contrat de mariage.

Le maire de Carmaux

M. Calvignac, maire de Carmaux, vient d'être suspendu de ses fonctions par arrêté du préfet du Tarn. Cette mesure a été prise vis-à-vis de lui à la suite des irrégularités commises dans la préparation des listes électorales.

Le conseil municipal s'est réuni officieusement dans la soirée de vendredi pour aviser.

Plusieurs conseillers voulaient démissionner en masse.

Le conseil a décidé finalement de tenir une seconde réunion pour statuer définitivement.

Les mineurs sont favorables à M. Calvignac, qui va trouver l'agent général de la compagnie pour lui demander sa réintégration dans les ateliers, conformément à la sentence arbitrale.

L'Affaire de Tombouctou

Le *Matin* publie d'intéressants documents établissant que le lieutenant-colonel Bonnier n'est allé à Tombouctou que pour obéir à son devoir militaire.

Voici la conclusion de cet article :

« Le télégramme officiel annonçant au colonel la nomination de M. Grodet, parti de Paris le 25 ou le 26 décembre. Le lendemain 27, M. Grodet arrivait à Kayes et envoyait un ordre de rappel

au colonel. Où cet ordre le trouva-t-il ? Pas loin de Ségou, car sa réponse fut remise au bureau de Ségou le 31 décembre ou le 1^{er} janvier. Il y déclarait qu'il ne croyait pas pouvoir abandonner le commandement en ce moment, ayant à porter secours aux canonnières. C'est qu'il venait d'apprendre que les canonnières, malgré sa défense, étaient parties pour Tombouctou, et jugeant qu'elles allaient se mettre en péril, il était parti derrière elles. Il ignorait encore la mort de l'enseigne Aube qui vint justifier ses craintes. Voici ce qui s'était passé.

« Le commandant des canonnières, qui avait caressé l'espoir d'aller à Tombouctou, s'était vu, avec dépit, retirer les instructions autorisant cette expédition, et apprenant que M. Hourst venait d'être chargé d'une mission de ce côté, il s'était lancé en avant, non seulement sans ordres, mais contre des ordres formels. De là provient toute l'affaire de Tombouctou.

« Le colonel ne voulait pas y aller ; il y a été attiré par un devoir supérieur qui oblige tout militaire à se porter au secours d'un frère d'armes. Le colonel Archinard avait donc fait preuve de prudence en conseillant l'abstention au colonel Bonnier et en émettant un avis favorable au sujet de la mission confiée à M. Hourst.

« Quant au colonel Bonnier, arrivé à Tombouctou pour secourir les canonnières, il a conservé le commandement tant qu'il a cru sa présence indispensable. Mais dès qu'il a jugé qu'on pouvait se passer de lui, il a dû se mettre en route pour obéir au rappel signifié par M. Grodet et rentrer à Kayes avec tout son état-major, et c'est en rentrant qu'il a été attaqué par les Touaregs.

« Voilà la vérité sans commentaires et prise aux meilleures sources. »

Le Panama

La Commission technique, réunie la semaine dernière par les liquidateurs de la Compagnie de Panama, pour examiner le projet d'achèvement du canal présenté par M. Bartissol, a terminé hier ses travaux.

Nous avons indiqué le principe sur lequel repose le projet de M. Bartissol.

On sait qu'il s'agissait de transporter les déblais provenant de la tranchée de la Culebra à l'aide des eaux du Chagres dérivées dans un tunnel établi sous la Cordillère et par lequel les déblais auraient été évacués vers le Pacifique.

Les renseignements que nous avons pu recueillir nous donnent à penser que la Commission a donné des conclusions défavorables, estimant que les dispositions adoptées par M. Bartissol ne peuvent fournir les résultats annoncés et ne justifient par ses prévisions.

Il convient toutefois de remarquer qu'il s'agissait exclusivement d'examiner un projet spécial d'exécution et que les conclusions antérieures de la Commission d'études, avec les modifications et les améliorations qui peuvent être apportées, restent intactes.

Il faut espérer que les bonnes volontés, les concours financiers réunis par les liquidateurs et le mandataire des obligataires continueront à s'appliquer à la recherche d'une solution prochaine et positive de l'œuvre du Canal de Panama.

Les Anarchistes

On assure que Meunier, l'ami intime de Ravachol, serait l'auteur des attentats de la rue Saint-Jacques et du faubourg Saint-Martin.

On croit que Meunier se cache dans les environs de Lyon.

Une explosion

De nombreux curieux étaient réunis hier, vers 10 heures 1/2 du soir, devant l'hôtel de la Pointe-Saint-Denis, et assistaient, d'un air assez indifférent, à l'expulsion d'un locataire, lorsque, tout à coup, une explosion se produisit.

Il n'y a eu aucun blessé.

Une boîte en fer blanc, paraissant avoir contenu de la poudre de chasse, a été ramassée sur le trottoir.

Un individu qui fuyait, nommé Couchon, arrêté par la police, a nié être l'auteur de l'explosion.

Il a été remis en liberté provisoire.

Les blessés du Terminus

Suivant le *Gaulois*, l'état de Mme Kinsbourg, blessée lors de l'explosion du café Terminus, inspire quelque inquiétude.

Arrestation imminente

Il paraîtrait que l'auteur des attentats de la rue Saint-Jacques et du faubourg Saint-Martin se cacherait à Lyon ou dans les environs. Sa capture serait imminente.

Le faux Rabardy

L'Autorité affirme que de nouvelles perquisitions et arrestations ont eu lieu dimanche, et qu'on a découvert la piste du faux Rabardy. Ce serait, dit-on, un ami de Meunier, l'auteur de l'explosion du restaurant Véry.

Aveux d'Emile Henry

Emile Henry s'est décidé à avouer à M. Espinas qu'il avait acheté au bazar de l'hôtel de ville la « cocotte » en fonte qu'il a employée pour fabriquer son engin. Cette déclaration paraît être exacte. On a retrouvé en vente au prix de 1 fr. 45 cent., prix indiqué par Henry, des marmites en fonte exactement semblables à celle dont il s'est servi.

Un complice d'Henry

M. Espinas, juge d'instruction, a fait subir samedi un long interrogatoire à une femme surnommée la *Trognette*, et qui a été longtemps la maîtresse d'Ortiz. De ses déclarations, il résulterait qu'Ortiz serait le complice d'Emile Henry dans l'attentat de la rue des Bons-Enfants. Ortiz, a-t-elle affirmé, n'a pas cessé de fréquenter Henry. Elle suppose même qu'il l'accompagnait le soir de l'attentat de l'hôtel Terminus, et que c'est lui qui, voyant Henry aux mains de la police, s'est rendu villa Faucheur pour enlever les bombes préparées qui s'y trouvaient. Ce seraient ces deux bombes emportées par Ortiz qui auraient été placées dans les hôtels de la rue St-Jacques et du faubourg St-Martin.

On a perdu la trace d'Ortiz depuis le jour de l'attentat de l'hôtel Terminus, mais la justice ne désespère pas de mettre la main sur lui. En effet, samedi soir, en vertu d'instructions particulières du parquet, M. Goron, chef de la sûreté, a mis en campagne ses meilleurs agents, pour retrouver l'ami d'Emile Henry, qu'on a tout lieu de considérer comme étant le pseudo-Rabardy.

Un agent révoqué

L'agent de la sûreté Thiéry, préposé à la garde d'Henry, a été révoqué à cause de certaines indiscretions.

L'anarchiste Gallo

L'extradition de l'anarchiste Gallo paraît certaine.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil de préfecture

M. Jules Caviolle, ancien secrétaire général, ancien conseiller de préfecture révoqué au Seize-Mai, qu'un décret du 1^{er} février vient de nommer de nouveau conseiller de préfecture du Lot, en remplacement de M. Martineau, appelé au conseil de préfecture de la Charente-Inférieure, a été installé samedi dans ses fonctions.

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Roussel, conseiller d'Etat, a été nommé, par le ministre des finances, membre de la commission des bureaux de tabac en 1894.

Nous sommes heureux d'annoncer que son fils, M. François Roussel, auditeur au conseil d'Etat, chef-adjoint du cabinet du ministre de la justice, vient d'être nommé membre du comité des chemins de fer.

Comité d'honneur et de patronage de l'exposition industrielle et artistique

On sait qu'à l'occasion du concours régional, la ville de Cahors organise pendant tout le mois de juin une exposition industrielle et artistique.

Le comité d'honneur et de patronage de cette exposition vient d'être composé ainsi qu'il suit :

MM. les sénateurs et députés du Lot ; Arnaud, préfet du Lot ; le général Combarieu, commandant la 65^e brigade ; Costes, maire de Cahors ; Delport et Relhié, conseillers généraux.

Concours musical

Cahors se prépare à recevoir dignement les sociétés qui viendront prendre part au concours musical.

Parmi les chorales et harmonies de premier ordre inscrites, nous relevons le nom d'une société de Belgique.

Inutile d'ajouter que les Musiques Belges sont remarquables par le nombre de leurs membres et leur virtuosité.

Cavalcade

Dans une réunion qui eut lieu à la Mairie, le 13 décembre dernier, sous la présidence de M. le maire, en vue du programme à élaborer pour les fêtes du Concours régional, M. Jacques Valette proposa l'organisation d'une cavalcade.

A l'unanimité, la réunion invita l'auteur de cette proposition à recueillir tous les éléments nécessaires à cette organisation, soit à Cahors, soit dans le département, et à soumettre un projet à la Commission sur des bases acceptables.

Nous apprenons que M. Valette va incessamment convoquer à une réunion à la Mairie toutes les personnes susceptibles d'apporter un concours efficace à la réussite de cette entreprise.

Prestation de serment

M. Scudier Emile, de Rodez, a été nommé, par décret du 9 courant, notaire à la résidence de Saint-Denis-Catus, en remplacement de M. Maurice Brugaliers, décédé. M. Scudier a prêté serment, en cette qualité, ces jours derniers devant le tribunal civil de Cahors.

Enseignement primaire

Par divers arrêtés de M. le préfet du Lot, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, ont été nommés instituteurs et institutrices :

M^{me} Aldhuy, de Larnagol à Vaylats (école laïcisée).

Lacombe, de Saint-Sulpice à Gréalou (école laïcisée).

Navarre, d'Ussel à Laval (Reilhaguet) école créée.

M. Monteil, instituteur en congé, à Lacapelle-Cabanac.

Par divers arrêtés de M. l'inspecteur d'Académie, ont été nommées institutrices :

M^{lle} Conquet, de Vaylats à Marcihac.

Desprats, de Flottes à Puy-l'Evêque.

M^{mes} Verdy, débutante, à Larnagol.

Bédoué, de Souillac à Flottes.

Constructions scolaires

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder des concessions de subventions, pour constructions scolaires, aux communes ci-après :

Montredon, 5,670 fr. ; Sabadai (Lauzès) 12,420

Marcihac, 2,120 ; Laburgade, 4,160 ; Lagardelle, 2,360 ; Saint-Cyprien, 3,920 ; Beauregard, 1,260 ;

Trespoux-Rassiels, 10,450 ; Parnac, 2,440 ; Baladou, 9,150 ; Luzech, (Fages), 2,480.

L'acqueduc de la rue des Carmes

Le conseil municipal de Cahors ayant voté dans une de ses dernières séances un crédit de 8,290 fr. pour la construction d'un acqueduc du square Fénélon à la rue des Carmes, nous sommes en mesure d'annoncer que ces travaux vont être prochainement mis à l'adjudication.

Officiers d'administration

Un concours sera ouvert le 23 Avril prochain pour l'admission au grade d'officier d'administration adjoint de 2^e classe du cadre auxiliaire des subsistances militaires.

Seront admis à y prendre part les sous-officiers de réserve et de l'armée territoriale et les anciens engagés conditionnels exerçant l'une des professions suivantes à l'exclusion de toute autre :

Négociants en grains, en farines, en vins, en denrées alimentaires, en fourrages ; meunier, minotier, boulanger, boucher, éleveur ou marchand de bestiaux, agriculteur ; entrepreneur de transports de camionnage.

Les candidats devront adresser leur demande au Gouverneur militaire, ou au Général commandant le corps d'armée de leur résidence et y joindre les pièces suivantes, sur papier libre :

Copie certifiée de l'état des services, extrait de l'acte de naissance, extrait du casier judiciaire.

Les anciens engagés conditionnels y ajouteront une copie authentique de leur certificat d'instruction militaire.

NOTA. — Aucun concours n'aura lieu, en 1894, pour l'admission dans le cadre auxiliaire des services des Bureaux de l'Intendance et de l'habillement et du campement.

Permissions militaires

D'après la *Petite République*, sur l'avis conforme du ministre de la guerre, les commandants de corps d'armée pourront réduire d'une heure et même de deux heures la permission permanente d'une heure du matin accordée encore aux sous-officiers rengagés.

La permission de onze heures dont jouissent les sous-officiers non rengagés pourra être réduite d'une demi-heure

Recette Municipale de Cahors

COURS DE LA CHARTREUSE, N° 7

AVIS

Remboursement intégral de l'emprunt d'un million contracté en 1883.

Tous les porteurs des Obligations de l'emprunt ci-dessus relaté sont informés que, conformément à la délibération du Conseil municipal, en date du 29 août 1893 et à la loi du 30 décembre 1893, ils seront intégralement remboursés le 16 avril 1894 (le 15 avril étant un dimanche) et que les intérêts des dites Obligations cessent à partir du 15 avril prochain.

Afin d'éviter des retards dans les opérations du remboursement et pour permettre la vérification indispensable de leurs titres, MM. les Obligataires sont invités à les faire viser par le soussigné, à partir du 5 avril, et 48 heures au moins avant le 16.

Vu la cessation du paiement d'intérêts à partir du 15 avril, MM. les Obligataires sont invités à présenter leurs titres au remboursement dans le courant du mois d'avril, passé lequel, le montant en serait déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour être remboursés de l'intégralité de leur montant, les Obligations doivent être munies de tous leurs coupons non échus, y compris le coupon n° 18 ; les coupons n° 17 et autres échus au 15 avril ou antérieurement feront l'objet d'un bordereau distinct.

Cahors, le 18 janvier 1894.

Le Receveur Municipal, Signé : CASTAGNÉ.

Vu par nous, Maire de Cahors, Signé : J.-H. COSTES.

Le bureau sera ouvert le 16 avril de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et les autres jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

Pisciculture

Nous lisons dans la Dépêche : La Société de pisciculture du Lot a immergé dernièrement dans la rivière du Lot, sur divers points du bassin de Coty, environ 500 perches dont un assez grand nombre, déjà adultes, pourront frayer cette année même.

La taille assez forte de la plupart de ces perches permet d'espérer une réussite dans cette nouvelle tentative d'acclimatation de nouveaux poissons dans notre rivière.

Dans le courant de l'année, la même société se propose d'immerger aussi dans le Lot plusieurs milliers de truites arc-en-ciel ; le premier essai d'acclimatation de ce poisson ayant déjà paru donner quelques bons résultats en 1892.

D'autre part, nous apprenons que l'administration de la navigation du Lot fait, en ce moment, dans l'établissement de pisciculture de Cabazat, qui vient d'être restauré, des essais de fécondations artificielles sur diverses espèces de poissons.

Ajoutons, enfin, que Société de pisciculture du Lot et administration de la navigation ne se bornent pas à essayer l'acclimatation de nouveaux poissons dans le Lot, elles s'occupent aussi très activement de favoriser la reproduction des bonnes espèces indigènes. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, les éclusiers s'occupent de rechercher les œufs de carpes pour les faire éclore à l'abri de toutes les causes de destruction qui peuvent les atteindre en pleine rivière. Trois des éclusiers, qui ont obtenu les meilleurs résultats dans cette œuvre, MM. Delon, à Grimard ; Véry, à Montbrun, et Vayssières, à Crégols, viennent d'obtenir les primes offertes par la Société de pisciculture aux éclusiers qui se sont occupés avec le plus de soin de l'alevinage en 1893, pour favoriser la multiplication des carpes dans la rivière du Lot.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 12 Février 1894

Présid. de M. le L-Colonel Blin, Président semestriel Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans le journal Le Canal des Deux-Mers, une lettre de M. le Président de la Société des Etudes du Lot, relative au concours moral qu'elle a donné à ce projet dans sa séance du 11 décembre 1893.

Il signale, en outre, dans le Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, la publication, par notre confrère M. Greil, d'une ode de Marmontel : La Chasse, couronnée par l'académie des Jeux Floraux de Toulouse, en 1749 et divers articles de M. Rupin, intéressant le Quercy, tels que : Tympan de l'église de Mariel, Découverte d'une rivière souterraine (l'Œil de la Doux), près Martel et Légende de la Crouzate ; Dans cette dernière étude il paraît avoir démontré qu'une description fantaisiste du souterrain de ce nom, a été donné par la Science illustrée.

M. de Rouméjoux offre deux brochures dont il est l'auteur, intitulées : 6^e Excursion archéologique (12 et 13 juin 1893) par la Société archéologique du Périgord et statues de St-Côme et de St-Damien dans l'église de Simeyrols.

La Société, par l'organe de son président, remercie M. de Rouméjoux de son gracieux hommage.

M. le président dépose un travail qu'il a reçu pour le prochain concours.

M. Séval, percepteur à Villefranche d'Albigeois, est présenté par MM. Gary et Greil, pour faire partie de la Société en qualité de

membre correspondant. Conformément au règlement, son élection est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, BLIN. Le secrétaire, Joseph BLANC.

Figeac

Par décret, M. Castellauve, percepteur de 1^e classe des contributions directes, à La Réole (Gironde), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Figeac (2^e classe), en remplacement de M. Bramel.

Gourdon

Par suite de la faillite de M. Vergnes de Castelpers, l'usine électrique de Gourdon vient d'être vendue à un autre entrepreneur d'éclairage, moyennant la somme de 23,000 fr.

Aux termes du cahier des charges, la commune ayant la priorité en cas de vente, le conseil municipal aura à se prononcer sans tarder sur cette affaire.

Le lundi 5 mars prochain, sera appelé devant le tribunal correctionnel de Gourdon, le procès en diffamation intenté par M. Bergounioux, pharmacien à Gramat, à son collègue M. Bassouls, correspondant du Réveil du Lot et à M. Jules Bergon, gérant, pour une lettre insérée dans ce journal.

De son côté, M. Bassouls, a introduit une demande reconventionnelle contre M. Bergounioux et le gérant de la Petite Dépêche, pour diffamation dans une lettre insérée dans ce journal le 2 décembre et qui a motivé la riposte de M. Bassouls.

Les deux affaires ont été fixées au même jour. M^e Alibert, bâtonnier du barreau de Gourdon, plaidera pour M. Bassouls et le gérant du Réveil, M^e Bourdin, bâtonnier du barreau de Cahors, plaidera pour M. Bergounioux.

Les fraudes électorales à Toulouse

Le Sud-Ouest reprend le cours de ses révélations :

L'instruction de l'affaire très compliquée que nous avons soulevée occupé, en ce moment, au Palais : un juge d'instruction ; un juge suppléant ; deux commissaires de police ; trois secrétaires des commissariats spéciaux, sous la surveillance de M. Roquemaure et trois greffiers.

Ces dix personnes sont exclusivement occupées, matin et soir, depuis plus d'un mois, à démêler l'écheveau des fraudes électorales, habilement embrouillé par les faussaires.

On espère arriver avant une dizaine de jours au bout du fil.

Pour donner une idée des difficultés que rencontrent les « instructeurs », nous pouvons dire qu'on a trouvé à l'heure actuelle

Quatre-vingt-quatre systèmes de fraude tant dans la préparation des listes électorales que dans les opérations diverses du scrutin et la confection des procès-verbaux.

Chaque jour amène de nouvelles découvertes.

Le chiffre de trois mille faux, que nous donnions il y a quelques jours, est amplement dépassé.

Une des dernières surprises a été de trouver une très grande différence entre le nombre des bulletins trouvés dans les urnes de certaines sections et les listes d'émargement.

Nous pourrions citer une section du canton Sud où il manque deux cents émargements. Ce qui revient à dire que dans cette urne on a jeté

ser œuvres nouvelles.

Elles auront peut-être leur défaut, comme tout ce qui est humain, mais vous y trouverez une expression navrante de tristesse et de découragement. Oui, il est découragé ! Non du travail, non de la gloire, mais de la vie. Vingt fois il a eu l'horrible tentation de se tuer. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il s'est rappelé la parole donnée à une mourante. Puis Jean est là. C'est l'espérance, c'est l'avenir pour cet homme qui croyait n'avoir plus ni espérance ni avenir. Le colonel a vieilli considérablement, sa taille s'est courbée. Il ne croit plus à rien, qu'à Dieu, dans qui son esprit s'est réfugié. Nous ne parlerons pas des serins. Il s'en occupait si peu que les malheureux oiseaux ont fini par mourir de faim.

Mme Delcroix, elle, a oublié Emmeline et même la fille d'Emmeline. Elle parle peu. Comme elle a changé. Elle tourne lentement au mysticisme.

M. Aubry-Morange est toujours le même être bizarre et froid, adorant le changement autour de lui. Il ne voit plus sa fille, depuis que Liane, au mois de janvier de cette année 1876, a jugé bon de se compromettre tellement avec un tenorino d'opérette que toutes les portes se sont fermées devant elle. La comtesse Arcos a son avenir décidé d'ailleurs. Tant qu'elle restera jolie elle conservera des admirateurs, qui auront tôt fait de disparaître sitôt que les premières rides on les premiers cheveux blancs viendront. M. de Gigodon (l'imbécile que nous avons vu au bal du Casino) sera remplacé par d'autres messieurs de Gigodon, et toujours ainsi jusqu'à ce qu'elle tombe dans le

deux cents bulletins d'un seul coup, avant, pendant ou après le scrutin.

Si à ces deux cents bulletins de vote non émargés, on ajoute les faux noms émargés, on arrive à un résultat véritablement fantastique.

Et cela n'est qu'un exemple détaché, portant sur environ la trentième partie du corps électoral dans une seule circonscription.

On peut dire que les derniers détails de l'instruction démontrent surtout l'organisation minutieuse d'une bande nombreuse et bien disciplinée, pourvue d'instructions précises.

Les coupables n'essaient plus de faire porter sur Mascaras l'unique responsabilité des fraudes. Il a fallu vingt, trente, cinquante complices pour mener à bien cette vaste entreprise.

Si nous avions pu recueillir assez tôt les témoignages qui nous sont venus dans la suite ; si nous avions pu préciser nos accusations avant que le délai de trois mois se soit écoulé, c'est-à-dire avant que les coupables pussent invoquer le bénéfice de la prescription acquise aux délits électoraux, nous aurions envoyé plus de cent fraudeurs sur les bancs de la correctionnelle.

Nous allons être forcés de nous contenter d'en envoyer une demi-douzaine sur le banc des assises.

Mais, nous comptons bien qu'une fois les débats engagés.

Chut !...

THÉÂTRE DE CAHORS

M^{me} Favart, accompagnée d'une excellente troupe, viendra donner à notre Théâtre le samedi 10 mars, une représentation du Fils naturel, la plus jolie comédie d'Alexandre DUMAS fils. Cette comédie obtient en ce moment à l'Odéon, un succès considérable.

Cette admirable pièce est une de celles que DUMAS a le mieux réussies ; c'est certainement la plus intéressante et la plus dramatique de son théâtre, c'est une œuvre très morale qui peut être entendue par tout le monde.

M^{me} Favart jouera le principal rôle, celui de Clara Vignot qu'elle a créé à la Comédie-Française lorsque la pièce y a été jouée et dans ce rôle M^{me} Favart y a remporté un de ses plus brillants triomphes.

La troupe qui accompagne la grande artiste est composée d'excellents comédiens qui tous ont fait leurs preuves et nous assurent une brillante interprétation.

N'est-ce pas un des faits les plus caractéristiques de notre époque que de voir mourir chaque jour quantité de personnes à la fleur de l'âge. Est-il rien de plus déplorable que ces décès prématurés qui tiennent la plupart du temps à des causes les plus futiles ? Par exemple, quand on contracte un simple rhume, on ne se doute pas que cette légère indisposition soit la cause la plus commune des plus graves maladies. On est malheureusement trop souvent négligent à tel point, que sachant fort bien qu'on est enrhumé, on ne se soigne pas.

Cependant, il serait bien simple et bien facile d'enrayer ce rhume, à l'aide de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude. Cette préparation guérit également toutes les maladies de la gorge et des poumons.

Partout, on trouve de l'Emulsion Scott.

FAITS DIVERS

Les Collectionneurs de timbres-poste

Petite information espagnole dédiée aux collectionneurs de timbres-poste :

A la suite d'un décret royal accordant la fran-

mépris public qui atteint justement les femmes vicieuses et déclassées.

Liane n'a plus pour elle que sa mère qui continue à exhiber des toilettes telles que des chiens hurleraient à la voir. On a vu cette bonne Mme Aubry-Morange à une représentation de gala, cette année même, dans un costume si extraordinaire que, en la rencontrant dans la rue, on l'eût prise pour une marchande d'orviétan, de tripoli ou d'onguent pour les mains.

Quant au marquis de Courrance et au couple Maradoux, ce sont les journaux qui nous ont appris leur destinée. Nous copions purement et simplement deux faits divers très explicatifs :

PREMIER FAIT DIVERS

On lit dans l'Impartial de Paris :

« Nous recevons une nouvelle qui intéressera, nous l'espérons, une partie de nos lecteurs. Ils se souviennent sans doute de cet Américain millonnaire et philanthrope qui, sous le nom de Mortimer, a fait tant parler de lui à Paris. On sait depuis que ce monsieur Mortimer n'était autre que ce fameux marquis de Courrance qui « s'était tué en 1860 après avoir assassiné sa femme. »

« M. de Courrance a joué, on se le rappelle, un rôle important dans le procès de Beauvais, que nous avons reproduit intégralement ; il vivait retiré auprès de sa fille, Mme K... Vivement frappé de la mort de cette fille chérie, le marquis de Courrance s'est décidé à quitter le monde. »

« Il est entré hier à la Trappe. »

chise postale au corps expéditionnaire dernièrement envoyé à Méhilla un philatéliste roublard (!) avait envoyé à ces troupes un grand nombre d'enveloppes portant toutes des timbres fantaisistes.

Ces timbres, dont la série comprend 57 espèces, ayant été ainsi consacrés par l'usage, le philatéliste se préparait à en faire une émission.

Les collectionneurs se seraient, sans aucun doute, empressés de les acheter croyant enrichir leurs albums de nouveaux spécimens fort rares alors qu'ils n'auraient acquis que de simples vignettes.

La spéculation n'eût point été mauvaise, mais la presse de Madrid vient de la contrarier en jetant le cri d'alarme. Nous le répétons à l'usage des collectionneurs français.

L'alimentation du cheval poussif

On appelle cheval poussif celui qui présente une altération particulière et tranchée des mouvements du flanc dans l'acte de l'expiration plutôt que dans celui de l'inspiration.

Cette altération consiste dans un soubresaut de la région de l'hypocondre se manifestant vers le milieu du mouvement qui se fait en deux temps très nettement accusés.

Mais la pousse n'est pas une maladie par elle-même, c'est le signe de plusieurs maladies pouvant affecter isolément ou simultanément les organes de la respiration ou le cœur lui-même.

La toux est encore un caractère de la pousse. Elle est plus ou moins fréquente, mais quinteuse, sèche, sans rappel et accompagnée souvent d'expulsion violente de gaz par l'anus.

Bien des remèdes ont été conseillés contre la pousse, qui n'ont guère plus de valeur curative les uns que les autres. L'arsenic, l'iode de potassium, le goudron, le kermès, etc. peuvent atténuer momentanément la gêne respiratoire, mais ne font jamais disparaître l'état morbide, qu'il est toujours facile de constater malgré l'amélioration plus ou moins apparente.

Toutefois, si les agents médicamenteux ne produisent que peu d'effets appréciables, il n'en est pas de même de l'alimentation qui, lorsqu'elle est assez acceuse, favorise la circulation dans le cœur et dans le poumon.

L'alimentation herbacée produit d'heureux résultats.

Pendant l'hiver on continue le même mode d'alimentation par la carotte et surtout par les betteraves. Tous les chevaux, au bout de quelques jours s'habituent à la betterave quand on la leur donne entière.

Si pour nourrir un cheval de 500 kilogr., indépendamment de l'avoine et des autres aliments de travail et de force, il faut de 4 à 5 hilogr. de foin, on devra donner pour remplacer ce foin, environ 12 à 15 kilogr. de betteraves, en raison de la grande quantité d'eau de composition.

Sans doute, il manquera un peu de matière azotée à cet aliment, mais elle s'y trouve à l'état de solution qui la rend complètement assimilable, l'eau de composition augmentant très sensiblement le coefficient digestif.

Je pourrais citer un grand nombre de chevaux chez lesquels le traitement par médicaments n'a produit aucun résultat appréciable et dont l'état a été très amélioré, sinon guéri, par le régime alimentaire acceux aidé ou non de la médication classique.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison Marius BERGER, fils

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

DEUXIÈME FAIT DIVERS

« Ce matin, M. L... commissaire de police du «... arrondissement, a procédé à l'arrestation « d'un individu fort mal noté d'ailleurs, qui, depuis « puis quelques temps, faisait scandale dans la « rue... Ce triste personnage, nommé Jérôme Ma- « radoux, avait épousé une femme plus vieille que « lui. A la suite des plaintes de leurs voisins, on « s'est introduit dans leur domicile. Le sieur Ma- « radoux battait si fort la malheureuse qu'elle avait « la moitié du corps ensanglanté... »

Et maintenant que le rideau est tombé nous remercions nos lecteurs de la sympathie qu'ils nous ont fait l'honneur de nous accorder. Qu'ils que soit la valeur de ce livre, nous avons la conviction de n'avoir servi que la grande cause de l'honnêteté et de la vérité.

Chailly, Arcachon Paris. — Juin-Novembre 1876.

FIN

Les maladies qui dominent en cette saison sont celles des voies respiratoires. Elles se manifestent invariablement par la toux qu'il faut s'efforcer de calmer. Ce résultat s'obtient facilement avec les Capsules Guyot, dont on prend deux à chaque repas dans un peu de potage ; le rhume ou la bronchite ne tardent pas à s'amender, les progrès du mal sont enrayerés et les complications conjurées grâce à un médicament peu coûteux, dont l'authenticité se reconnaît à ce que chaque capsule blanche porte la signature Guyot.

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

A ceci, nous ne répondrons qu'une chose. La morale est attristante, c'est vrai ; mais elle est réelle. Or, nous estimons que l'écrivain qui se respecte doit tout sacrifier à la vérité. En ces temps où la littérature putride s'étale et triomphe, où l'on jette au public des livres malsains, où la décadence de l'esprit se traduit par l'avisement des idées, il nous a paru bon et honnête de montrer où pouvait entraîner ce qui est mauvais et immoral. Ce n'est pas à nous de décider si nous avons atteint notre but.

Il nous reste à apprendre au lecteur ce que sont devenus la plupart de nos personnages. Pierre Kervigan a été accablé par le coup terrible que lui a porté la mort de Gertrude. Il n'y avait pas de consolation possible pour lui. Il a cherché l'apaisement. Une seule chose pouvait le lui donner : le travail. Il s'est jeté dans un labeur excessif. Il ne s'est lassé, il ne s'est rebuté de rien. Vous verrez, vous applaudirez bientôt quelques-unes de

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner, est le véritable Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Échéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

A VENDRE

Un fonds de commerce, exploité à Cahors, comprenant les porcelaines, les verres et cristaux, l'épicerie et la poterie. S'adresser pour les renseignements à l'étude de M^e LASCAZES, notaire, 69, boulevard Gambetta, Cahors.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes américaines

Grande baisse de Prix

Racinés 1^{er} choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1^{er} choix depuis 150 f.

2^e choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Papiers peints en tous genres Encadrement

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrun...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DRENBURG, prof à l'École des langues orientales. F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. A. GUY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. D. LAHAYE, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous délivrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSSAYE)

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

Relié : 750 fr.

Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.